

MAIRIE D'ALLONDRELLE-LA-MALMAISON

Conseil municipal en date du 15 mars 2013

Réuni sous la Présidence de M. MARIEMBERG Jean-François MAIRE,

Etaient présents M.M. : MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, adjoint aux finances, BOUS Xavier, adjoint aux travaux, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mmes, LE LOUARN Françoise par procuration à Eric CLAUDET, LEPAGE Isabelle, MM. BUDIN Eric, ARNOULD Jacques, DEPIESSE Alain par procuration à N. PETRUZZELLI, MONIOT Gérard, PETRUZZELLI Nicolas, PEIXOTO Pascal, et BLANCHETETE Gilbert par procuration à BUDIN Eric.

Absents excusés : Mme BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, M. CAPART François

1. Compte administratif et compte de gestion de la Commune.

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion se présentent comme suit :

| | Fonctionnement | Investissement |
|-----------------------|----------------|----------------|
| Recettes | 296 935, 37 € | 126 055, 27 € |
| Dépenses | 276 594, 90 € | 125 130, 23 € |
| Résultat excédentaire | 43 880, 45 € | 20 146, 7 € |

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes.

Le maire est sorti au moment du vote.

2. Compte administratif et compte de gestion du service de l'eau.

Le compte administratif du service de l'eau et le compte de gestion se présentent comme suit :

| | Exploitation | Investissement |
|-----------------------|--------------|----------------|
| Recettes | 48 557, 90 € | 57 197, 66 € |
| Dépenses | 40 958, 00 € | 17 031, 10 € |
| Résultat excédentaire | 7 599, 90 € | 40 166, 56 € |

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes.

Le maire est sorti au moment du vote.

2. Compte administratif et compte de gestion du service de l'assainissement.

Le compte administratif du service des eaux et le compte de gestion se présentent comme suit :

| | Exploitation | Investissement |
|-----------------------|--------------|----------------|
| Recettes | 35 655, 97 € | 32 095, 71 € |
| Dépenses | 33 644, 28 € | 28 122, 18 € |
| Résultat excédentaire | 2 011, 69 € | 3 973, 53 € |

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes.

Le maire est sorti au moment du vote.

3. Soutien à la motion du personnel de l'hôpital de Mont-Saint-Martin.

Le maire rappelle la pétition qui a circulé dans la commune pour le maintien de l'hôpital, pétition qui a obtenu le soutien unanime de la population. Il présente la motion du personnel de l'hôpital de Mont-Saint-Martin. Après en avoir délibéré, le conseil se prononce à l'unanimité contre la fermeture de l'hôpital et plus particulièrement du service pédiatrie. Par ailleurs, il s'affirme pour l'application du statut public à l'hôpital (8 voix pour et une abstention).

4. Travaux d'enfouissement des réseaux

Le projet éolien a donné lieu à la signature d'une convention avec la société Juwi dont l'objet est l'enfouissement du réseau d'électricité à moyenne tension. En même temps, il a été décidé de profiter de la prise en charge par le promoteur éolien du coût lié aux travaux d'enfouissement des autres réseaux (électricité des particuliers, éclairage public, téléphone, et réseau d'eau). La société prend en charge les travaux de terrassement et de réfection du domaine public touché par l'opération. La commune prend à son compte la pose des gaines et canalisations et le branchement de la conduite principale d'eau aux conduites des particuliers). Le marché a prévu une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Un appel d'offres a été lancé. La commission d'ouverture des plis a retenu la société moins disante EUROVIA pour un montant de 438 275,12 €. Le conseil confirme ce choix et à l'unanimité, autorise le maire à signer le marché.

5. Convention de servitude avec EDF

Le maire présente le projet de convention à passer avec EDF en vue de l'enfouissement des réseaux.

Le conseil à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec EDF.

Le maire,

JF MARIEMBERG